

ÉTATS DES LIEUX – Appartement T4 et + Non Meublé (Conforme Loi ALUR)

DATE D'ENTRÉE : ____/____/____

DATE DE SORTIE : ____/____/____

L'état des lieux doit être établi entre les deux parties (locataire et propriétaire) lors de la remise des clés au locataire et lors de leur restitution en fin de bail. Selon l'article 3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989, l'état des lieux doit porter sur l'ensemble des locaux et équipements d'usage privatif mentionnés au contrat de location, et dont le locataire a la jouissance exclusive.

LE BAILLEUR (OU SON MANDATAIRE)

CIVILITÉ : ☐ Mr ☐ Mme

NOM/PRÉNOM _____

ADRESSE _____

LE(S) LOCATAIRES(S)

CIVILITÉ : ☐ Mr ☐ Mme

NOM/PRÉNOM _____

ADRESSE (si état des lieux de sortie, mentionner la nouvelle adresse de domiciliation)

	Electrique	Gaz naturel	Collectif	Autre (merci de l'indiquer)
Chauffage				
Eau chaude				
Cuisson				

COMPTEUR ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Ouverture et raccordement du compteur d'électricité et de gaz = Téléphone : 09 71 00 89 00

(gratuit : lundi-vendredi : 9H-19H, samedi : 10H-17H)



N° COMPTEUR ÉLECTRICITÉ :



N° COMPTEUR GAZ :

ENTREE	Bon état	Mauvais état	Commentaires
Porte			
Mur			
Sol			
Fenêtres volets			
Plafond			
Eclairage et interrupteurs			
Prises électriques			

SALON/SALLE A MANGER	Bon état	Mauvais état	Commentaires
Porte			
Mur			
Sol			
Fenêtres volets			
Plafond			
Eclairage et interrupteurs			
Prises électriques			

CUISINE	Bon état	Mauvais état	Commentaires
Porte			
Mur			
Sol			
Fenêtres volets			
Plafond			
Eclairage et interrupteurs			
Prises électriques			
Placards et tiroirs			
Robinetterie			
Plaques de cuisson			

CHAMBRES	Chambre 1		Chambre 2		Chambre 3		Commentaires
	Bon état	Mauvais état	Bon état	Mauvais état	Bon état	Mauvais état	
Porte							
Mur							
Sol							
Fenêtres volets							
Plafond							
Eclairage et interrupteurs							
Prises électriques							
Placards et tiroirs							

SALLE DE BAIN	SDB 1		Commentaires
	Bon état	Mauvais état	
Porte			
Mur			
Sol			
Fenêtres volets			
Plafond			
Eclairage et interrupteurs			
Prises électriques			
Placards et tiroirs			
Robinetterie			
Lavabo			
Baignoire, douche			
Autre			

WC	WC 1		Commentaires
	Bon état	Mauvais état	
Porte			
Mur			
Sol			
Fenêtres volets			
Plafond			
Eclairage et interrupteurs			
Prises électriques			
Placards et tiroirs			
Robinetterie			
Lavabo			
Baignoire, douche			
Autre			

PARTIE PRIVATIVE	Bon état	Mauvais état	Commentaires
Terrasse / balcon			
Garage			
Cave			
Cheminée			
Escalier			
Parking			
Jardin			
Evacuation eaux pluviales			
Autres			

INVENTAIRES DES MEUBLES	Bon état	Mauvais état	Commentaires
Chaises (séjour)			
Chaises (chambres)			
Chaises (cuisine)			
Chaises (autres)			
Tabourets			
Fauteuils			
Canapés			
Tables (séjour)			
Tables (chambres)			
Tables (cuisine)			
Tables de nuit			
Tables (autres)			
Commodes			
Armoires			
Lits simples			
Lits doubles			
Placards			
Lustres / plafonniers			
Lampes / appliques			

EQUIPEMENTS DIVERS	Bon état	Mauvais état	Commentaires

OBSERVATIONS ET RESERVES ÉVENTUELLES DU LOCATAIRE :

SIGNATURES DES PARTIES

L'état des lieux doit être effectué lors de la remise des clés. Le locataire peut cependant compléter l'état des lieux ultérieurement, à deux occasions :

- *Dans les 10 jours qui suivent l'établissement de l'état des lieux pour tout équipement concernant le logement*
- *Pendant le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des équipements de chauffage*

Il appartient au locataire de veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe. A ce titre, il doit assurer l'entretien courant du logement et les menues réparations nécessaires.

A défaut, et sauf s'il est prouvé que la dégradation est due à la vétusté du logement, à une malfaçon ou à un cas de force majeure, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

Fait à _____, le ____/____/____, en ____ exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.

SIGNATURE DU BAILLEUR

Signature précédée des noms et prénoms, ou dénomination sociale, et de la mention « Certifié exact » :

SIGNATURE DU OU DES LOCATAIRE(S)

Signature précédée des noms et prénoms, et de la mention « Certifié exact ».

(Si le locataire représente d'autres locataires, ajouter la mention « Je me porte fort pour tous les autres titulaires du bail ») :